

COLLECTIF FINDEL

# Pas de libertés en zone rouge



**Ce mois-ci, une vingtaine de personnes seront jugées pour avoir manifesté contre un refoulement forcé.**

Mercredi dernier, le Luxembourg a refoulé un célibataire du Monténégro, déserteur. Le jour d'après on a annoncé l'expulsion d'un Albanais venant d'une famille politiquement très engagée, ce que son frère a déjà payé de sa vie au Kosovo.

La pratique des expulsions forcées devient quotidienne au Luxembourg.

Flash-back: le 4 juillet 2000 Messaoud Ahmed fut refoulé (cf. encadré). Face à l'impossibilité de dialogue avec les autorités, une vingtaine de personnes de

tous bords décidèrent spontanément d'accéder au tarmac du Findel pour s'approcher le plus possible de l'avion dans lequel le réfugié algérien fut finalement refoulé. Peu après la manifestation du Findel, le Premier ministre luxembourgeois déclara que cette action aurait des conséquences. Le fait que des fonctionnaires d'Etat se trouvaient parmi ces manifestant-e-s, sembla particulièrement déranger Jean-Claude Juncker.

## Procès politique

Ces déclarations et le fait que ce n'est pas la direction du Findel qui a porté plainte, mais bien le parquet seul, font dire au "Collectif Findel" qu'il s'agit là clairement d'un "procès politique". En d'autres termes: on veut intimider les personnes opposées à la politique d'asile actuelle, particulièrement en ce qui concerne la pratique des expulsions forcées.

Et d'un point de vue juridique pur et dur, les chances que le "Collectif Findel" gagne ce procès ne sont pas forcément bonnes. Les accusé-e-s sont entré-e-s dans une "zone rouge", espace de circulation dans l'enceinte de l'aéroport strictement interdit aux personnes sans autorisation spéciale. A quoi s'ajoute une circonstance aggravante: l'escalade d'une clôture pour accéder au tarmac. L'affaire étant traitée devant le tribunal correctionnel, une éventuelle condamnation se retrouvera dans le casier judiciaire, fait particulièrement inquiétant pour les jeunes accusé-e-s, qui aspirent à une carrière dans la fonction publique.

Pourtant, le Luxembourg avait toujours fait preuve de tolérance en matière de manifestations spontanées. Les différentes manifestations de syndicats au Luxembourg, par exemple, ne sont pas toutes organisées en parfait accord avec la législation nationale. La liberté d'expression semblait primer ... jusqu'ici.

Tout comme le principe d'opportunité des poursuites. Guy Thomas - avocat, également accusé - argumente ainsi que ce principe n'est pas respecté dans le cas du "Collectif Findel": "Avec toutes les affaires - de blanchiment, etc. - en cours, il semble étonnant que le parquet traite cette manifestation pacifique de manière tellement prioritaire."

Outre la légalité, la légitimité de l'action sur le tarmac doit également être évaluée. En expulsant Messaoud Ahmed, l'Etat luxembourgeois a notamment enfreint la Convention des Droits de l'Enfant et la Convention européenne des Droits humains, qui garantissent le droit de vivre en famille. La désignation "dangereux et armé" du "Système d'Information de Schengen", n'est apparue qu'au dernier moment; alors que le réfugié fut toléré par les autorités pendant sept longues années. De plus elle n'a pu être confirmée par aucune autre source.

Et devinez où en est maintenant cet Algérien "dangereux et armé"? Il vit en France - avec femme et enfant - et se trouve en cours de régularisation.

Germain Kerschen

## Wie viel Mensch ist ein Flüchtling?

Das Europaparlament versuchte diese Woche in der Debatte um die europäische Asylpolitik den Spagat: Einerseits ging es um die grundsätzliche Frage "wer ist ein Flüchtling?", andererseits um die Organisation der EU-Migrationspolitik. Was die Definition des Flüchtlingsstatus betrifft, so sprachen sich die ParlamentarierInnen für die uneingeschränkte Anwendung der Genfer Flüchtlingskonvention aus. Auch nichtstaatliche und geschlechtsspezifische Verfolgungsgründe müssten demnach berücksichtigt werden. Als Ausgangspunkt europäischer Asylpolitik müsste anerkannt werden, dass alle AsylbewerberInnen verzweifelte Menschen sind, die viele Risiken auf sich genommen haben, um nach Europa zu kommen, so der Bericht. Maßnahmen gegen illegale Einwanderung, die einzelne Mitgliedstaaten ergreifen, gingen jedoch offenbar von etwas Anderem aus: Dass es sich bei all denen, die in die EU kommen wollen, um Wirtschaftsflüchtlingen handelt. EU-Asylpolitik dürfe sich nicht darauf konzentrieren, den Zustrom der Flüchtlinge zu reduzieren.

Eine deutliche Sprache, die sich im zweiten, diese Woche auf der Straßburger Tagesordnung stehenden Bericht, nicht wiederfindet. Hier geht es vor allem um den ökonomischen Wert, den einE MigrantIn durch seine Arbeitskraft beschert. Und darum, wie die Bedürfnisse der EU in dieser Hinsicht am besten zu befriedigen sind. Dieser Bericht fand ebenfalls die Mehrheit des Parlaments, das sich damit den Vorwurf gefallen lassen muss, in Sachen Asylpolitik ebenso zwiespältig wie die EU-Institutionen zu sein.

## Nachtflüge und Menschenrechte

Die britische Regierung hat gegen ein grundlegendes Menschenrecht der EinwohnerInnen in der Nähe des Londoner Heathrow-Flughafens verstoßen: Sie ist ihrer Pflicht, die Menschen vor dem Lärm von Nachtflügen zu schützen, nicht nachgekommen. Dieses Urteil verkündete der Europäische Gerichtshof für Menschenrechte am Mittwoch. Die Regierung habe es versäumt, "eine Gleichgewicht herzustellen zwischen dem Wohlergehen der britischen Wirtschaft und dem Recht der Menschen, sich zu Hause, im privaten und familiären Leben wohlfühlen zu können". Das Urteil stellt ein Novum in der europäischen Geschichte dar. Acht britische Bürger hatten gegen das Verkehrsministerium geklagt.

Auch das Europäische Parlament sprach sich diese Woche klar für eine Verbesserung der Lärmschutzpolitik aus. Das Parlament wies einen Vorschlag des Rats für eine Richtlinie ab, die sich lediglich auf allgemeine Lärmmessungen berufen wollte. Statt dessen müsse die EU für jede Lärmquelle spezifische Direktiven ausarbeiten. Zudem fordert das Parlament schärfere Bestimmungen für die Lärmschutzrichtlinie. Der Lärm sollte nicht nur, wie vom Rat vorgeschlagen, abgeschwächt, sondern verringert werden.

## Biever Boss vom Biergeramt

Der Name des neuen Leiters des Bürgeramtes in Esch steht fest: Marc Biever, zurzeit noch beigeordneter Gemeindegemeinsekretär, soll das in Luxemburg bisher einmalige Projekt einer "zentralen, unbürokratischen und serviceorientierten Anlaufstelle für alle BürgerInnen" leiten. Nach Angaben der Escher Bürgermeisterin Lydia Mutsch haben sich für die anderen neugeschaffenen Stellen bereits 24 MitarbeiterInnen aus den unterschiedlichsten Bereichen der Gemeinde beworben. Die Auswahl - es sind 14 Stellen frei - werde nicht leicht fallen.

Mit dem Bürgeramt hat sich die Gemeindeverwaltung vor allem der Dienstleistung verschrieben, ein Vorhaben, das offenbar auf viel Zustimmung sowohl innerhalb der Verwaltung als auch bei den Escher BürgerInnen trifft. Möglicherweise tragen neben den erklärten Zielen einer zügigeren Bearbeitung von Dossiers und einer erhöhten Transparenz für die Bevölkerung dazu auch die für eine Behörde ungewöhnlichen Öffnungszeiten bei: Durchgehend von 7.00 bis 18.00 Uhr will das Amt seine Tore offenhalten.

## Pétition Collectif Findel

Le 4 juillet 2000, M. Messaoud Ahmed F., ressortissant algérien résidant au Luxembourg depuis sept ans et s'apprêtant à se marier avec la mère de son petit garçon, a été expulsé dans des conditions dramatiques, sans avoir pu revoir sa famille au Luxembourg. On lui refusa même le contact avec son avocat en dépit d'une convocation au tribunal pour le lendemain.

Pour manifester leur refus de telles expulsions, une centaine de citoyens, de représentants d'associations et de partis politiques s'étaient retrouvés à l'aéroport du Findel, à l'appel du Collectif Réfugiés. Face au refus catégorique opposé par les autorités présentes sur place à toutes les demandes de négociation ou de communication avec M. Messaoud, une vingtaine de personnes, membres d'associations de soutien aux réfugiés, d'organisations politiques et/ou religieuses, militants des droits de l'homme et syndicalistes ont décidé spontanément d'accéder de manière pacifique et non-violente au tarmac du Findel dans l'intention de se rapprocher le plus possible de l'avion pour manifester leur solidarité avec le refoulé. Puis ils se sont laissé évacuer sans incidents par les forces de l'ordre.

Aujourd'hui, un an après cette action symbolique, à la suite d'une opération de régularisation des sans-papiers et de nouvelles expulsions que l'on peut craindre, le parquet prépare des poursuites judiciaires contre les vingt participants à cette action. Le procès, qui est annoncé pour le 22 et 23 octobre, vise clairement à discréditer l'engagement en faveur des réfugié(e)s et des sans-papiers et à criminaliser des personnes dont le seul but a été de manifester leur opposition à l'arbitraire et au caractère inhumain d'une expulsion forcée.

### Les soussigné(e)s:

- déclarent apporter leur soutien aux participants à l'action du Findel
- demandent l'arrêt immédiat de toutes les poursuites judiciaires engagées contre eux-ci
- appellent à défendre, face à un éventuel procès, le droit de manifestation et de désobéissance civique pacifique face à des mesures arbitraires
- affirment clairement leur solidarité avec les sans-papiers et/ou réfugié(e)s : plus jamais de nouvelles expulsions de force sur le territoire luxembourgeois!

Collectif Findel c/o Asti 10 ure Auguste Laval L-1922 Luxembourg